



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *

LA DESTRUCTION *

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	<i>Commune du LOROUX-BOTTREAU</i>
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° <i>14</i> Rue <i>Place Romaines</i>
Commune <i>LE LOROUX-BOTTREAU</i>
Code postal <i>44430</i>
Nature des activités :
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Delichon urbicum / Hirondelle des fenêtres	14	Nids présents sur bâtiments ayant vocation à être détruits dans le cadre d'un projet immobilier
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION	
DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT *	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser : destruction des bâtiments abritant les nids

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : Enlèvement de chantier

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Intervenants BTP

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION ?

Préciser la période : début octobre 2022 - fin février 2023

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION ?

Régions administratives : Pays de la Loire

Départements : Loire-Atlantique

Cantons :

Communes : Le Loroux-Bottereau

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : construction d'une tour à hirondelles des fenêtres à proximité du site et pose de nids artificiels à hirondelles des fenêtres sur le futur bâtiment reconstruit

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION ?

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Photos fournis par la commune de la tour à hirondelles et des nichoirs posés

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : envoi des photos par la commune à la DDTM

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Le Loroux Bottereau

le 18/03/2022

Votre signature



DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ALTERATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES



Marie du Loroux Bottereau
14 place Rosmadec
44430 Le Loroux-Bottereau

1. LOCALISATION DU SITE DE L'OPERATION

2. Contexte de l'opération

3. CERFA 13 616*01 : Demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

1. Localisation et présentation du projet

Le projet est situé en plein cœur de la commune, sur le site de l'ancien hôpital.



Illustration 1 : Localisation du projet dans la ville et zoom sur la zone concernée.



Illustration 2 : Zoom la parcelle concernée.

Le projet consiste à détruire partiellement et réhabiliter l'ancien hôpital de la commune pour laisser la place à une résidence pour personnes âgées.



Illustration 3 : Localisation des bâtiments qui seront détruits

La commune ayant connaissance de la présence d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) sur plusieurs bâtiments concernés par le projet et soucieuse de prendre en compte de la biodiversité, **elle a sollicité l'expertise de la LPO Loire-Atlantique pour réaliser un diagnostic biodiversité**. Ce diagnostic porte à la fois sur les extérieurs de tous les bâtiments mais aussi sur les combles et sur le jardin présent au nord-est de l'emprise du projet. Ce diagnostic consiste en 3 passages à 2 observateurs (début été, automne, hiver) afin de contrôler la présence d'espèces liées au bâti.

2. Impacts identifiés

Trois passages (28/06/2021, 14/10/2021 et 02/12/2021) se sont déroulés à la fois durant la période de nidification des oiseaux, permettant ainsi de valider la présence et le nombre de couples potentiellement impactés par le projet et pendant des périodes propices à l'observation de chiroptères dans les bâtiments (recherche d'individu ou de trace de passage).

2.1 Hirondelle de fenêtre

L'Hirondelle de fenêtre niche sur les bâtiments. Lors des passages, plusieurs nids actifs ont été observés :

- 6 nids actifs sur le pignon exposé est (4) et sud (2)
- 8 nids actifs sur le long bâtiment côté cour avec les arbres.

Par ailleurs, au moins cinq (5) couples supplémentaires d'hirondelles ont été observés tournant autour de la façade exposée Est du bâtiment qui mène à la chapelle (bâtiment non impacté par les travaux).

Quatorze(14) couples sont présents sur les bâtiments concernés par l'opération. L'impact est fort sur cette espèce puisque les bâtiments doivent être détruits.



Illustration 4 : Localisation des nids détruits

Les travaux doivent être réalisés en dehors de la période de nidification des hirondelles.

Pour les années suivantes, afin d'améliorer la réinstallation des hirondelles dans le périmètre immédiat des nids actuels, il est proposé deux dispositifs complémentaires comme mesure compensatoire :

1. Installation de 8 nids artificiels à Hirondelle de fenêtre supplémentaires, comme ceux-là <https://nat-h.com/categorie-produit/nos-autres-produits/nids-hirondelles/> (attention modèles pour hirondelles de fenêtre uniquement), **disposés sur le bâtiment neuf approximativement aux mêmes emplacements que les 8 nids actuels en cour intérieure.**

En plus des nids artificiels **il faudra que les bâtiments à venir soient conçus de manière à être accueillants pour de futurs nids naturels** (surface pas trop lisse et rebord suffisant). Cela permettra à la fois d'offrir aux oiseaux le choix dans la sélection de l'emplacement, mais aussi d'augmenter significativement la capacité d'accueil du site. Les oiseaux ayant choisi spontanément ce site il faut maximiser leur chance de le recoloniser. Aussi est-il important de **prévoir sur le site un bac à boue** pour permettre aux hirondelles de trouver de la matière pour construire ou solidifier leurs nids à tout moment.

2. Installation dans le cimetière à proximité immédiate, d'une tour à hirondelles de fenêtre comportant à minima 20 nids artificiels (modèles de tour à Hirondelle de fenêtre : <https://biosymbiose.fr/article.php?id=20> ou <https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/tour-a-hirondelle/>). La commune devra s'assurer de la pérennité du dispositif.

Comme précédemment, il est important de disposer un bac à boue sur le site. Il faudra donc prévoir un bac à boue dans le cimetière.



Illustration 5 : exemple de bac à boue réalisé par la LPO Limousin©.

La ressource en boue est ainsi assurée, même les années de sécheresse, par **un apport hydrique régulier** tout au long de la période de présence des hirondelles (illustration 5). Cet apport est réalisé par la commune.



Illustration 5 : Calendrier d'activité des hirondelles LPO©.

Les autres bâtiments du site sont exclus des mesures compensatoires car les hirondelles ne s'y étant pas installées jusque-là, ceux-ci ne doivent être propices à la nidification. D'autre part si d'autres travaux devaient intervenir sur les autres bâtiments cela permet d'anticiper sur un nouveau risque de destruction contrainte.

2.2 Martinet noir

Un Martinet noir a été retrouvé mort dans les combles des bâtiments devant être détruits. Ceci signifie que le Martinet noir fréquente le site et a probablement cherché une cavité pour se reproduire. Le martinet était bien conservé et ne datait sans doute pas de cette année. Difficile à dire avec certitude.

Le Martinet noir est un migrateur, il arrive en France à la mi-avril et repart en août. Il niche principalement dans les anfractuosités de bâtiments de nos villes et villages. Ainsi il s'installe dans des cavités de bâtiment, où il prépare un nid de plumes et de matières végétales colmatées par de la salive. Fidèle à son site de naissance et de reproduction, il revient chaque année au même endroit.

Le Martinet noir a vu sa population réduite de près de 46 % depuis 20 ans. Il a notamment subi la transformation des bâtiments, la rénovation des façades.

A la lumière de ces éléments il nous semble important d'intégrer dans le futur bâtiment, mais aussi dans les bâtiments qui restent, **12 nichoirs triples à Martinet noir** comme les modèles ci-après. Leur installation n'est pas encore définie et pourra être intégrée dans le mur ou l'isolant ou bien fixée sur la façade.

<https://nat-h.com/produit/nichoir-triple-en-beton-de-bois-pour-martinets-a-fixation-exterieure/>
<https://nat-h.com/produit/nichoir-triple-en-beton-de-bois-pour-martinets-a-integrer-dans-le-bati/>

Ces nichoirs doivent être fixés ou intégrés à une hauteur minimale de 6 à 7 m du sol. Ils peuvent se placer sur un immeuble, un bâtiment, un rebord de fenêtre, etc.. Toutes les orientations conviennent, à condition de bénéficier d'une avancée protégeant ces derniers de la pluie et d'un ensoleillement direct.

Comme les martinets arrivent à vive allure près de leur nid, il est important que l'espace face au nichoir triple en béton de bois pour martinets soit bien dégagé. Aimant nicher en colonie, il est recommandé d'installer un minimum de 2 à 3 nichoirs en béton de bois côte à côte.

2.3 Les chiroptères

Aucune trace de chiroptère n'est détectée dans les combles, ni dans les sous-sols.

2.4 La fouine

Plusieurs crottiers de fouines ont été repérés dans les combles des bâtiments.

L'animal ne bénéficie pas d'un statut de protection particulier. Il est même chassable et classé ESOD (espèce susceptible d'occasionner des dégâts).

L'idéal serait de trouver le ou les points d'accès par lequel l'animal rentre dans les bâtiments, et les boucher lorsqu'il est sorti. Cette opération doit se faire avant la période de mise-bas entre fin mars et début mai.

2.5 Autres espèces d'oiseaux

Le parc présent sur l'emprise du projet présente un intérêt pour une faune ordinaire, ainsi lors des inventaires ont été vus :

Nom espèce	Nom latin	Statut de nidification	Site de nidification	Présence au printemps	Présence à l'automne	Présence en hiver
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Probable	Parc	X		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Non nicheur	-		X	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Non nicheur	-	X		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Possible	Parc	X		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Possible	Parc	X		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Possible	Parc	X		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Certain	Parc	X		
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Certain	Chapelle	X	X	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Probable	Parc	X	X	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Probable	Parc	X		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Certain	Parc	X	X	
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	Possible	Non Trouvé	X	X	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Probable	Parc	X	X	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Possible	Parc	X	X	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Possible	Parc	X	X	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Possible	Parc	X		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Possible	Parc	X	X	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Possible	Chapelle	X	X	

Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Possible	Parc	X	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Possible	Parc	X	X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Possible	Parc	X	

2.3 Les reptiles

Il convient d'ajouter la présence, en effectif étonnamment faibles du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) le long du mur de ceinture en pierres.

Cette espèce est protégée au niveau national et nécessite un aménagement spécifique pour la reproduction et l'hibernation. **Un pierrier de 2m² peut être installé avant le 1^{er} août 2022 dans le parc.** La zone doit être bien ensoleillée et éloignée des travaux. Il faut prévoir une zone de décaissement de 80cm, comblée de cailloux (50%), de sables (20%) et de terres (20%). Cette surface est ensuite recouverte par des pierres pour former un Cairn ou un gabion.

2.4 Remarque générale

Pendant toute la durée des travaux le parc devra être préservé et aucun véhicule de travaux ne devra y pénétrer. Ce parc ne devra pas non plus servir d'espace de stockage pour les matériaux destinés au chantier et l'espace devra être délimité par une barrière en bois pour s'assurer qu'il soit préservé.

3. Calendrier

Calendrier des travaux : début octobre 2022 à fin février 2023.

4. Suivi de la mesure de compensation et des mesures d'accompagnement (Martinet et Lézard)

Le suivi des nids artificiels pour les deux espèces Hirondelle de fenêtre et Martinet Noir, sera réalisé pendant 4 années après la fin des travaux.

Le suivi pourra être assez simple avec 2 à 3 passages par saison (mai – juin – juillet) pour valider l'occupation ou non des nids par les oiseaux.

En parallèle des suivis ornithologiques, un suivi du pierrier sera également assuré pour évaluer la colonisation du Lézard des murailles

